2022-63/CS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
075-200075224-20221109-2022-63-CS_V2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2022
Publication : 21/11/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU **9 NOVEMBRE 2022**

OBJET :

Rapport d'orientations budgétaires 2023

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le trois novembre, se sont réunis à 15h45 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Patrick OLLIER,
François VAUGLIN

En téléconférence :
Sylvain BERRIOS,
Philippe GOUJON,
Valérie MONTANDON,

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :
David ALPHAND,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :
Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :
Philippe GUNDALL,

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :
Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :
Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Nombre des membres composant le Comité syndical 31

En exercice..... 31

Présents à la Séance 14

Représentés par mandat 9

Absents 8

<u>Étaient absents excusés</u> :
Sylvain RAIFAUD,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Dan LERT,
Jérôme LORIAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Jean-Michel VIART,

<u>Avaient donné pouvoir de voter en son nom :</u>
Vincent BEDU donne pouvoir à Philippe GOUJON
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à François VAUGLIN
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à François VAUGLIN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Sylvain BERRIOS
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Laurence COULON donne pouvoir à Chantal DURAND

La majorité des membres étant présente,

Madame MONTANDON a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'elle a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire et essentielle de l'élaboration budgétaire. Il permet d'informer les membres du Comité syndical sur la situation financière de l'établissement et d'échanger sur les priorités pour l'année à venir.

Conformément aux dispositions de la loi du 16 juillet 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe), ce débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires, présenté ci-après, et qui sera rendu public sur le site Internet de l'EPTB Seine Grands Lacs (www.seinegrandslacs.fr), conformément aux exigences légales. Il n'a pas de caractère décisionnel mais les élus prennent acte de la tenue du débat.

Ce rapport esquisse le contexte international, national, local, institutionnel ou encore économique, dans lequel est construit le budget primitif pour 2023, les grandes orientations définies, et il présente les grands équilibres du prochain budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Après le rebond économique amorcé en 2021 qui a permis aux collectivités de retrouver des marges de manœuvre financières, les projections macroéconomiques de la Banque de France de septembre 2022 prévoient un ralentissement prononcé de l'activité, affectée en particulier par la flambée des prix de l'énergie et des matières premières. Elle table sur une croissance de 2,6 % de l'économie française en moyenne sur l'année 2022, mais le dernier trimestre supportera les chocs intervenus au cours de l'été concernant le gaz, ce qui freinera particulièrement l'activité.

Le contexte géopolitique international et les problématiques d'approvisionnement ont engendré une inflation conséquente, qui - bien que contenue pour le moment en France par rapport à d'autres pays (plus de 10% en moyenne dans l'Union européenne en septembre, pour 5,6% en France) – a un impact direct sur les finances locales. Le retour de l'« effet ciseau » est ainsi actuellement constaté : les dépenses de fonctionnement progressent lourdement tandis que les recettes de nos collectivités membres sont moins dynamiques. Cela affecte également fortement les finances publiques nationales, du fait des mesures de soutien du pouvoir d'achat mises en œuvre.

La Banque Postale, dans sa note de conjoncture de septembre 2022, souligne également la tension sur l'épargne brute des collectivités, en repli de 4,4% à cause de l'inflation.

Face à cela, les banques centrales ont amorcé un resserrement de leur politique monétaire et les taux longs ont été redressés depuis le début de l'année, ce qui vient également peser sur les dépenses des collectivités et va renchérir le coût des emprunts à venir tout comme celui des emprunts contractés à taux variable.

Enfin, dans ce contexte, le Gouvernement a décidé à compter de juillet 2022 une revalorisation de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique qui sert de base au calcul de rémunération des titulaires et des contractuels. Ce point d'indice était « gelé » depuis 2010 hormis une revalorisation de 0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6% au 1er février 2017. Le décret actant cette décision est paru le 8 juillet 2022 pour une prise d'effet au 1er juillet. En année pleine, cette mesure devrait représenter un surcoût de 200 000€ pour Seine Grands Lacs, et ce hors Glissement-Vieillesse-Technicité.

Les évolutions de la conjoncture économique pèsent de ce fait fortement sur les budgets des contributeurs et redevables de l'établissement, ainsi que sur son propre budget et sur sa stratégie pluriannuelle. En effet, tandis que de nombreuses collectivités ont tendance à suivre des démarches de désendettement, Seine Grands Lacs doit au contraire porter un programme d'emprunt conséquent afin de financer les travaux relatifs à l'aménagement hydraulique de la Bassée et aux opérations ambitieuses nécessaires à l'entretien et la réhabilitation des lacs-réservoirs existants. Ces

investissements sont par ailleurs également contraints par la hausse des coûts et par les indices de révision de prix dont la fluctuation est subie.

Face à la situation économique, aux incertitudes persistances, et malgré la politique de rationalisation des dépenses menée depuis 2018 par l'établissement, qui a été conjuguée à une amélioration du taux de consommation des crédits, le budget 2023 sera en hausse par rapport à 2022. En effet, malgré l'identification de certaines marges de manœuvre, il n'est pas possible d'absorber tous les surcoûts de gestion courante, d'autant plus si l'établissement souhaite conserver ses capacités d'action sur les missions menées et les priorités à gérer. Il est à noter également que l'annonce de Bercy faite le 5 octobre concernant la taxe sur les surprofits des énergéticiens visant à aider les collectivités touchées par les hausses de coût ne concerne à l'heure actuelle que les collectivités les plus en difficultés du bloc communal, ce qui exclut l'EPTB Seine Grands Lacs.

2. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DE SEINE GRANDS LACS POUR 2023

1) La Bassée : un projet d'ampleur pour la prévention des inondations en Île-de-France

Après les travaux préparatoires menés en 2020 et 2021, et la résolution des problématiques foncières en 2022, le chantier de l'aménagement hydraulique de la Bassée est actuellement pleinement mis en œuvre. Le calendrier prévoit toujours une mise en service avant les JOP 2024, grâce à l'adaptation de certaines méthodes d'approvisionnement et d'optimisation et de la coordination des travaux. Les principaux marchés notifiés à la fin de l'exercice 2021 (digues, génie écologique et station de pompage) représentent un montant total hors taxe de près de 74 M€. Ils sont accompagnés de multiples lots annexes (maîtrise d'œuvre, AMO, coordination, sécurité, contrôles extérieurs…). Le chantier fait par ailleurs l'objet d'une évaluation continue qui permettra de poser les jalons de la réflexion sur le projet global au-delà du site pilote.

L'opération et son avancement sont présentés en parallèle à ce rapport dans une communication spécifique. Il est d'ores et déjà constaté une prévision de dépassement de l'autorisation de programme votée en 2020 à 114 M€, en raison de plusieurs facteurs : hausse des coûts, révisions de prix, indemnisation des évictions foncières (ex. de l'entreprise LMPS, abordé lors des deux précédents comités syndicaux), ...

Le plan de financement de ces travaux, acté en 2020, notamment dans le cadre d'un avenant au PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes (50 % par l'Etat via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, 30 % par la Métropole du Grand Paris, et 20 % d'autofinancement Seine Grands Lacs couverts par des emprunts), devra faire l'objet d'un nouveau tour de table afin de s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des dépenses dans le montant actualisé.

L'impact de la maîtrise d'ouvrage du projet de la Bassée sur le budget et sur le plan pluriannuel d'investissement de Seine Grands Lacs est important. L'évolution du calendrier du chantier et des dépenses a une incidence forte sur la stratégie à adopter pour mener à bien le chantier tout en préservant une capacité d'investissement suffisante pour assurer les missions historiques de l'établissement. Ainsi, les scénarios de prospective présentés au printemps dernier ont déjà évolué puisque les projections de réalisation 2022 sont moindres qu'initialement estimées (25 M€ de réalisation sur plus de 42 M€ initialement prévus), celles de 2023 sont toujours attendues à hauteur de 55 M€ à ce stade, mais l'exercice 2024 sera finalement encore une année de très fort investissement sur la Bassée (36 M€ contre 6 M€ dans le PPI actualisé). Enfin, conformément au rythme classique de paiement des investissements, des dépenses seront à prévoir jusqu'en 2025 afin de régler les décomptes généraux et définitifs (DGD) qui interviennent 12 à 18 mois après la livraison. Ce lissage des dépenses sera à prendre en compte dans la planification de l'ensemble des autres opérations prévues par l'établissement, qui pourraient en conséquence devoir être décalées dans le temps.

2) Lacs-réservoirs : une modernisation nécessaire

La mission historique de gestion des ouvrages hydrauliques existants et leur indispensable adaptation aux nouvelles technologies se poursuit. En 2023, la gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) sera opérationnelle et facilitera un pilotage centralisé des opérations d'entretien de l'ensemble des ouvrages et biens de l'établissement, ainsi qu'une optimisation de gestion du matériel. La mise en place du contrôle-commande sur le lac de Pannecière est programmée, ce qui permettra d'automatiser les process d'exploitation de cet ouvrage et d'améliorer la sécurité de sa gestion.

Par ailleurs, le programme global de rénovation des ouvrages continue. Les études d'avant-projet relatives à la réhabilitation du parement de la digue de la Morge ont été finalisées en 2022, elles serviront de base à l'élaboration d'un cahier des charges et d'un calendrier qui aura un impact significatif sur le PPI dans les années à venir (projet estimé à l'heure actuelle à 20 M€ HT sur 4 ans). En parallèle, un travail spécifique est prévu sur les ouvrages d'art afin de définir un plan pluriannuel d'entretien dédié. De ce point de vue, en 2023, est programmée une opération importante de réhabilitation du pont du Ravin du Chêne, à proximité du lac de Pannecière. Ce pont route avait été identifié par les services de l'Etat comme un ouvrage à réhabiliter en priorité, dans le plan d'actions mis en place suite à l'effondrement du viaduc de Gênes en 2018. Coté bâtiment, 2023 sera marquée par la finalisation des chantiers des lieux d'appel d'Eclaron (Marne) et Mathaux (Aube) et la réalisation de l'aménagement d'un atelier à Pannecière qui améliorera les conditions de travail des équipes.

Après un début des années 2000 marqué par un sous-investissement chronique qui avait été critiqué par la chambre régionale des comptes en 2017, et dans un contexte d'amplification du changement climatique et de ses conséquences en termes de catastrophes naturelles, l'établissement doit être en mesure de maintenir ses équipements en état de fonctionnement optimal afin de jouer pleinement son rôle de soutien d'étiage et de prévention des inondations, au bénéfice de ses membres et de leurs administrés.

Le budget prévoit aussi la poursuite des études d'hydrologie initiées ces dernières années qui sont par ailleurs essentielles, en particulier sur la prévision des étiages et le développement d'outils d'estimation et de visualisation qui doivent permettre d'appuyer la gestion des lacs-réservoirs.

3) L'animation territoriale : un développement majeur, une montée en puissance des PAPI et de l'action en faveur des zones d'expansion des crues

Fort du succès du premier Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes (2014-2020), dont les dernières actions se terminent, les équipes de Seine Grands Lacs préparent depuis un an le deuxième PAPI. Celui-ci aura un périmètre élargi, avec plus de 60 maîtres d'ouvrages au total, pour environ 340 actions, dont 35 portées directement par l'établissement au sein de ses directions opérationnelles. Actuellement en période de concertation préalable, le dossier sera déposé auprès de l'Etat d'ici la fin d'année 2022, pour une labellisation attendue d'ici l'été 2023.

En parallèle, la politique d'accompagnement territorial s'amplifie puisque l'établissement porte désormais cinq programmes sur le bassin amont de la Seine :

- PAPI du Bassin de la Seine Troyenne, actuellement en cours de révision de mi-parcours ;
- PAPI Marne, Vallage et Perthois, en fin de programmation ;
- PAPI du Loing, en cours d'exécution ;
- Programme d'études préalables (PEP) de l'Yonne, en cours de labellisation ;
- PEP de la Marne moyenne, en cours de préparation.

Ainsi, l'appui aux territoires n'a jamais été aussi développé qu'aujourd'hui et les partenariats locaux s'ancrent durablement. Les actions portées en propre par l'établissement sont donc également en hausse, qu'il s'agisse d'opérations de sensibilisation ou d'opérations concrètes portant sur des travaux ou études en lien avec les ouvrages hydrauliques. En 2023, du fait de la maturité de ces démarches, la réalisation des actions sous maitrise d'ouvrage EPTB affectera sensiblement les dépenses, notamment en section de fonctionnement. La différence avec 2022 est d'autant plus importante que le niveau de

dépenses 2022 n'était pas au niveau nominal de ces dernières années, puisque c'était une année de transition entre la fin du premier et le début du second PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.

Enfin, l'accompagnement aux opérations de protection, de restauration ou de création de **zones d'expansion de crues,** priorité de l'établissement, s'accentue avec la constitution d'une équipe dédiée et renforcée. L'objectif est de mettre en place une gouvernance spécifique, de développer un outil géomatique de haut niveau et plus globalement un centre de ressources au service de l'émergence de projets, et d'apporter une aide en ingénierie aux maîtres d'ouvrage. Par ailleurs, en partenariat avec l'agence de l'eau et la métropole du Grand Paris, l'enveloppe de participation financière pour soutenir les acteurs locaux est reconduite : elle permettra de soutenir les opérations expérimentales ou qui ont des difficultés à aboutir. Le cadre de cette participation financière, ainsi que de nouvelles décisions de participation, seront soumis au comité syndical de décembre 2022. Pour mémoire, plus de 80 projets ont à ce jour fait l'objet d'une demande de soutien à Seine Grands Lacs, dont plus du tiers ont déjà fait l'objet d'un engagement de participation.

4) Environnement et biodiversité : plusieurs réalisations concrètes en 2023

L'engagement de Seine Grands Lacs en faveur du développement durable fait depuis toujours partie intégrante de son identité.

La gestion de ses forêts, acquises pour la majorité en compensation de la construction des lacs-réservoirs, en est un exemple parlant. Seine Grands Lacs gère, en lien avec l'ONF, 15 forêts de 3500 hectares au total, sur 5 départements. Le programme d'intervention sylvicole, qui contribue, par le jeu des coupes forestières et des régénérations, à la biodiversité et à la conservation de la qualité des paysages, est donc essentiel. De plus, l'établissement participe de façon pérenne à la mise en œuvre du plan gestion 2020-2029 de la réserve naturelle nationale de la Forêt d'Orient.

Le bilan carbone réalisé en 2016 sera par ailleurs actualisé l'année prochaine, il permettra d'évaluer les effets des premières mesures prises dans le cadre du plan de transition énergétique 2021-2025. L'une des ambitions de celui-ci vise notamment l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et l'optimisation des consommations, question prégnante dans le contexte actuel, que l'établissement prend en compte de façon active. Les chantiers de réhabilitation des lieux d'appel d'Eclaron et de Mathaux, qui se termineront en 2023, permettront par exemple de disposer de locaux énergétiquement performants et respectueux des normes environnementales.

En 2022, l'établissement s'est également doté d'une stratégie en faveur de la biodiversité sur ses emprises, dont le plan d'actions sera décliné en 2023. Ainsi, des projets emblématiques se poursuivent, comme les études et analyses relatives à la qualité des eaux désormais systématiques sur les 4 lacs-réservoirs.

La stratégie en faveur de la préservation des zones humides se traduira quant à elle par la mise en œuvre opérationnelle de l'animation de la zone Ramsar « étangs de Champagne humide », assurée conjointement avec le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, et soutenue par l'agence de l'eau Seine-Normandie. Après un an de travail, cette démarche a permis au plus vaste site labellisé Ramsar de France métropolitaine de disposer pour la première fois d'un document d'orientations approuvé le 5 octobre dernier, contenant 21 actions portées par 10 maîtres d'ouvrages, qui seront menées sur une période de 3 ans (2023-2025), pour un montant de 808 K€ au total.

Enfin, les nécessités de continuité écologique sont intégrées dans tous les travaux sur les ouvrages, et plusieurs études relatives à l'aménagement de passes à poissons sont en cours (Aube, Blaise). En 2023, Seine Grands Lacs réalisera la première passe-à-poissons, au niveau de la prise d'eau en Marne, une opération importante en termes de trame bleue. Cette opération est financée à 80 % par l'agence de l'eau dans le cadre du plan France Relance.

Dans ce cadre, l'établissement mène également une politique d'achat responsable. Les clauses de développement durable sont désormais systématiquement intégrées aux contrats publics dont l'objet le permet. Seine Grands Lacs entend ainsi s'inscrire dans les ambitions du plan national pour des achats durables (PNAD 2022-2025).

5) Une stratégie de communication dynamisée, essentielle au rayonnement de l'établissement

Dans un environnement ultra-connecté, la visibilité de l'établissement sur de multiples supports et une présence pertinente sur les réseaux sont aujourd'hui des impératifs de rayonnement et d'efficacité. Seine Grands Lacs et l'ensemble de ses actions doivent être connus et reconnus par différents publics et sur de vastes territoires. Il est essentiel d'inscrire l'établissement comme expert de la gestion de l'eau et précurseur dans les domaines d'adaptation au changement climatique. Un nouveau logo a été conçu en 2022 et est aujourd'hui déployé, il doit accompagner le développement d'une stratégie de communication renouvelée. En parallèle de cette communication externe, une politique de communication interne est également consolidée sur la base des outils existants (intranet, séminaires…).

3. LES PREMIÈRES TENDANCES DU BUDGET 2023

a. Une section de fonctionnement inévitablement en hausse

Comme évoqué en introduction, le retour de l'inflation et la hausse du point d'indice génèrent un fort dynamisme des dépenses. Ainsi, malgré les efforts demandés aux directions et le travail sur les leviers d'économies sur les dépenses non-contraintes, et au vu de la surface budgétaire relativement faible de la section de fonctionnement, **une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 15 % par rapport au BP 2022** (12,25 % par rapport au BS)**, soit + 1,93 M€,** sera proposée. Elles devraient représenter, hors provisions, **15,23 M€** en 2023 (contre 12,99 M€ au BP 2022, et 13,27 M€ au BS).

Les charges générales courantes :

Le montant des charges à caractère général (chapitre 011) devrait augmenter de 15 % par rapport à 2022, atteignant 5,22 M€, sous l'effet conjugué de plusieurs impératifs :

- la hausse subie des **dépenses d'électricité, combustible et carburant** (passant de 348 K€ à 740 K€, soit + 112 % par rapport au BP 2022) ;
- la hausse subie des dépenses de **loyer et charges du siège de l'établissement** dans les locaux du Crédit Agricole à Paris (passant de 954 K€ à 1 211 K€, soit + 27 %) ; il est cependant à noter que la sous-location de bureaux inoccupés à plusieurs associations depuis 2021 atténue cette hausse en rapportant désormais près de 65 K€ par an ;
- le déploiement volontariste de la **stratégie de communication** (passant de 123 K€ à 222 K€, soit + 80 %) ;
- l'amplification des **actions de sensibilisation et d'accompagnement aux territoires des PAPI amont** (passant de 443 K€ à 476 K€, soit + 7 %, hausse limitée en fonctionnement car plusieurs nouvelles actions relèvent de l'investissement).

En revanche, les **frais de fonctionnement pour le projet de la Bassée diminuent** de 72 %, passant de 180 K€ à 50 K€ en 2023, en raison de l'évolution de la stratégie foncière : davantage d'acquisitions ont été réalisées pour le projet impliquant moins d'indemnisations de passage ou d'occupation.

Les **autres charges de gestion courante (chapitre 65) présentent également une hausse conséquente, de 43 %**. Le versement d'indemnités aux élus sera proposé en baisse de 36 % car le montant prévisionnel 2022 (50 K€) avait été surestimé ; pour rappel, il s'agissait de la première année de mise en place. Par contre, le montant des subventions versées augmente pour atteindre 200 K€ (contre 115 K€ en 2022). En effet, en lien avec la stratégie globale de l'établissement, il a été décidé de relancer plusieurs partenariats, en particulier en matière de gestion des espaces naturels et de biodiversité (fédérations de chasse et de pêche, associations naturalistes), et de pouvoir réinvestir de manière ciblée le champ de la coopération institutionnelle nationale et internationale.

Pour contenir ces augmentations, **plusieurs mesures d'économie ont été ou vont être déployées :**

- la réhabilitation des lieux d'appels de Mathaux et d'Eclaron ; le remplacement d'une chaudière à fuel par une pompe à chaleur à Mathaux devrait permettre de réduire nos consommations énergétiques et leur coût ;
- de manière à économiser des prestations auparavant sous-traitées tout en gagnant en réactivité en cas de crise, l'entretien et les réparations courants des véhicules sera à nouveau réalisée en régie ;
- des mesures de gestion ont été prises pour réguler la température des locaux à 19°C et couper l'éclairage extérieur nocturne entre 20h et 8h ;
- un effort particulier sera fait pour réduire les coûts de l'animation territoriale à dynamique constante (réduction des coûts de location de salle ou de rédaction des bilans des PAPI…) ;
- le bilan carbone de l'établissement va être mis à jour et devra déboucher sur des pistes d'économie complémentaire, par exemple en matière d'usage de la flotte automobile ;
- s'agissant du siège parisien, dont les loyers et charges sont en hausse, l'opportunité d'une optimisation ou d'un éventuel déménagement (d'ici l'échéance intermédiaire du bail, en octobre 2024, ce qui doit être décidé avant octobre 2023) va être étudiée.

La politique de ressources humaines :

Après une période de stabilisation des dépenses de personnel entre 2018 et 2021, l'année 2022 marque une augmentation significative des dépenses afférentes au chapitre 012 (charges de personnel). La décision modificative n°1 pour 2022 soumise ce jour au vote prévoit en effet déjà une hausse de 2 % par rapport au montant du BP 2022, le budget final s'élèvera donc à 8,1 M€, contre 7,95 M€ initialement prévus. **Pour 2023, le montant proposé s'élève à 8,92 M €, soit + 10 %**, représentant près de 60 % des charges réelles de fonctionnement (quotité stable).

Plusieurs causes expliquent cette progression, dont principalement des décisions législatives et réglementaires nationales.

En effet, une augmentation des dispositifs gouvernementaux accélérant la progression de la carrière des agents de la fonction publique est constatée ces dernières années (attribution de points d'indices majorés au 01/04/2021, relèvement du traitement minimum au 01/10/2021 puis au 01/01/2022, revalorisation des échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C au 1er janvier 2022 puis des fonctionnaires de catégorie B au 1er septembre 2022, reconduction de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat, mise en place de la prime de précarité dans la fonction publique, versement de l'indemnité d'inflation début 2022, mise en place d'une cotisation « apprentissage » en 2022 qui va augmenter en 2023, etc…).

A ces décisions précédentes s'ajoutent en 2022 deux mesures non prévisibles au budget initial : le **relèvement de l'indice minimum de traitement en mai 2022** (en lien avec la majoration du taux du SMIC) et surtout la **revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique en juillet de +3,5 %.** Le budget 2023 intègre ces données et leur effet en année pleine. En outre, il intègre une hypothèse d'une nouvelle hausse du point d'indice de 1 % d'ici la fin 2022.

Parallèlement à ces mesures exogènes, l'établissement a fait le choix en 2022, et en **accompagnement de la mise en place des 1607 h**, de renforcer sa politique d'action sociale par une meilleure prise en charge par l'employeur des dépenses de mutuelle et de prévoyance des agents et d'ouvrir à la monétisation une partie des jours épargnés sur compte épargne temps. L'effet de ces mesures est intégré à cette projection mais ne représente qu'une faible part de la hausse.

Les effectifs de l'établissement augmentent enfin légèrement (+2%), pour tenir compte de **l'évolution des missions de Seine Grands Lacs**. En revanche, la part des agents contractuels augmentent, avec un impact non neutre sur les charges sociales. En 2023, la masse salariale intégrera **3 postes budgétaires** en plus, créés en particulier afin de soutenir la politique d'appui au territoire :

- Pour finaliser la constitution d'un pôle de ressources et d'ingénierie pour faire émerger des projets de protection, restauration et création de **zones d'expansion des crues**. Cette équipe,

déjà composée de deux experts de haut niveau, sera complétée d'un troisième poste d'ici fin 2022, cofinancé par l'agence de l'eau, et donc d'un quatrième poste en 2023 ;

- Pour l'appui à la **gestion administrative et financière du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes**, opération de la Bassée incluse. En effet, il est nécessaire d'accompagner le changement d'échelle de ce PAPI, qui mobilisera 60 maîtres d'ouvrage contre 20 auparavant. Ce poste sera quant à lui financé à 50 % dès la labellisation du PAPI par le fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Effectifs	31/12/2017	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	13/10/2022
Fonctionnaires	113	113	105	101	101
Contractuels sur emploi permanent	12	16	20	22	24
Contractuels sur emploi non permanent	3	2	2	6	8
Total	**128**	**131**	**127**	**129**	**133**

Seine Grands Lacs est également engagé dans le recrutement par la voie de l'apprentissage, des services civiques et des stagiaires, ce qui constitue un axe fort de la politique d'insertion sociale et professionnelles des jeunes.

Pour la formation, il est proposé de maintenir l'enveloppe de 100 K€ allouée afin de maintenir la stratégie de formation à destination des agents, corollaire indispensable à la montée en compétences.

La refonte du document unique entamée en 2022 sera effective dans le courant de 2023. Il sera la nouvelle référence pour l'évaluation des risques et les responsabilités en termes d'hygiène et sécurité, et il servira de base à la politique de prévention des risques psychosociaux.

À compter du 1er janvier 2023, la réforme relative au temps de travail sera mise en œuvre conformément à la délibération prise en juin 2022. Ainsi le temps de travail effectif annuel de tout agent de Seine grands lacs travaillant à temps plein sera de 1607 heures, conformément au temps de travail légal.

À noter enfin que, hors frais de gestion, **13 postes sont subventionnés à hauteur de 65 % en moyenne**, ce qui vient atténuer les charges nettes de personnel (en recettes de fonctionnement). Pour 2023, il s'agit de 8 % des charges de personnel qui feront l'objet d'une aide, pour une recette estimée à 480 K€.

Les charges financières :

Les charges financières (chapitre 66) augmenteront de 54 % (555 K€ contre 355 K€ en 2022) en raison de la hausse du montant des intérêts d'emprunt due tout d'abord à la mobilisation de l'emprunt pour les travaux Bassée au 01/07/2022 (10,7 M€) mais également à l'hypothèse d'un emprunt de fin d'exercice 2022 à hauteur de 5 M€ et de la mobilisation de la seconde partie de l'emprunt Bassée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en milieu d'année 2023 (11,4 M€). Par ailleurs, pour couvrir les dépenses d'investissement courantes pour l'entretien et la modernisation des ouvrages, **il est prévu en 2023 de recourir davantage à l'emprunt afin d'éviter d'épuiser le fonds de roulement de l'établissement.** En fonction de ce qui sera réalisé, les ajustements nécessaires interviendront lors du vote du budget supplémentaire.

Les charges exceptionnelles et les provisions :

Il est proposé une somme minimale de 2 000 € **pour les charges exceptionnelles (chapitre 67)** qu'il conviendra d'actualiser en courant d'année si cela s'avérait nécessaire.

Enfin, une **provision pour charge de 300 000 €** est prévue pour les indemnités aux propriétaires et usagers à la suite de la mise en eau du site pilote de la Bassée prévue en 2024 (900 K€ seront provisionnés au total sur les exercices 2022 à 2024).

Les opérations d'ordre :

Les amortissements (chapitre 042) seront en légère hausse (+ 2,8%) par rapport au montant définitif 2022 pour atteindre 1,8 M€. Toutefois, ce montant est provisoire, en attendant les réalisations de la fin d'année 2022. Par ailleurs, la stratégie de mise à jour du patrimoine est en cours de définition et pourrait évoluer dans le cadre de la préparation au passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 prévue pour le 1er janvier 2024. La mise en concordance de l'actif avec celui du comptable public et l'intégration comptable des chantiers d'importance réalisés ces dernières années pourraient engendrer des amortissements plus conséquents, ce qui fera le cas échéant l'objet de communication en comité syndical. **Cette dépense de fonctionnement s'équilibre au global par son équivalent en recette d'investissement**.

b. Un programme d'investissement maintenant les fortes ambitions de Seine Grands Lacs

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI), en œuvre depuis 2020 et actualisé à chaque décision budgétaire, structure les dépenses d'investissement. Réparties en une soixantaine d'opérations, elles sont la base des AP-CP (autorisations de programmes / crédits de paiement). Pour les dépenses 2023, il est prévu la création de plusieurs nouvelles opérations, une sera relative aux évolutions techniques des systèmes d'information (opération « INF_L ») ; deux en lien avec les PAPI (« PAPI_B » : développement numérique EPISEINE et « PAPI_C » : développement des modèles de représentation) ; une concernant la démarche RAMSAR.

Au total, **la section d'investissement devrait être présentée à 71,43 M€ de dépenses réelles** (contre 51,31 M € au BP 2022 et 61,47 M€ au BS), représentant une hausse de 39,2 % (par rapport au BP). Cette évolution est toutefois à contextualiser : en effet, les dépenses d'investissement n'ont pas vocation à être linéaires, en tout cas pas celles des AP/CP de projet comme la Bassée, qui ne sont pas des dépenses récurrentes.

Des dépenses conséquentes pour la Bassée

L'aménagement hydraulique de la Bassée est inclus dans ce PPI et il est la raison principale de la hausse des dépenses d'investissement constatée en 2022, qui s'accentue en 2023.

Le déroulement des travaux du site pilote de la Bassée sur l'année 2023 représentera des dépenses de l'ordre de **55 M€** (contre 44 M€ au BS 2022, soit une hausse de 25 %). Cette dynamique, attendue, est liée au calendrier de réalisation : les principaux travaux (digue, station de pompage) sont lancés, le quai de déchargement qui permet de massifier l'apport de matériaux par voie fluviale est désormais réalisé : ainsi 2023 sera une année de pleine activité du chantier. Dans ce cadre, 1,6 M€ sera encore nécessaire aux dernières acquisitions foncières. Enfin, 250 K€ seront consacrés à l'évaluation globale du projet au long cours.

Comme évoqué plus haut, le montant global du projet, initialement estimé à 114 M€ (2020), est en cours d'actualisation afin d'être ajusté à la réalité d'exécution et d'intégrer divers surcoûts identifiés (foncier) et à survenir (inflation, révisions de prix notamment). Ainsi, le montant de l'autorisation de programme sera réévalué dans le courant du premier semestre 2022 et proposée à approbation lors du vote du budget supplémentaire 2023. Sur la base de cette actualisation, les financeurs (État pour 50 % et Métropole du Grand Paris pour 30 %) seront sollicités afin d'étudier le cas échéant les possibilités de conventions de financement complémentaires pour couvrir l'ensemble des dépenses concernées. L'évolution de ces données aura évidemment une incidence sur les scénarios de

prospective financière, qui devront être également mise à jour. En effet, la masse budgétaire significative de la Bassée au vu de la surface budgétaire classique de l'établissement, impose de tenir compte en priorité des inscriptions budgétaires liées à ce nouvel aménagement hydraulique avant de calibrer les autres actions du PPI.

Un PPI « courant » en légère augmentation, des chantiers de rénovation conséquents en 2023

Mis à part les travaux de la Bassée, les dépenses d'équipement inscrites au PPI pour 2023 seraient de **13,89 M€**, soit une **hausse de 2,5 %** par rapport à 2022 (13,51 M€).

- **Aménagements hydrauliques**

La gestion des quatre lacs-réservoirs, avec leur double mission de soutien d'étiage et de prévention des inondations, représente la part la plus importante des dépenses avec un budget de **11,8 M€** en 2023 (contre **13,68 M€** proposés en 2022), soit 85 % du PPI courant 2023. L'année 2023 sera une année de préparation transitoire avant le lancement de travaux d'envergure sur la période 2024-2027.

Les principales opérations spécifiques prévues sont notamment :

- Les travaux de continuité écologique (passe à poissons sur le lac Marne) pour **2,5 M€** (financés à 80 % par l'agence de l'eau), projet initialement prévu sur 2022 qui a dû être reporté ;
- La reconstruction du pont du ravin du Chêne (Pannecière), pour **1,2 M€**, qui sera la première réalisation concrète du PPI relatif aux ouvrages d'art ;
- Les travaux de réhabilitation des lieux d'appel de Mathaux et Éclaron pour respectivement **1,9 M€** et **1,5 M€** ; le début du réaménagement de l'atelier de Pannecière coûtera **50 K€** ;
- Les travaux courants d'entretien et réparation des ouvrages (marché public pluriannuel) et les dépenses relatives à l'hygiène et à la sécurité pour **2,1 M€** ;
- L'opération de remplacement des stations hydrométriques devenues obsolètes, dont les données sont indispensables à la gestion hydraulique, pour **550 K€** ;
- La mise en place du contrôle-commande à Pannecière, estimée à **500 K€**.

Côté études, **410 K€** seront consacrés aux ouvrages d'art, au parement amont de la digue de la Morge, au contrôle-commande et à la maîtrise d'œuvre pour l'atelier de Pannecière.

Enfin, on peut également évoquer **500 K€** qui seront consacrés au renouvellement des matériels, équipements, mobilier, outils techniques, engins et véhicules nécessaires au bon entretien des emprises.

- **Hydrologie**

Les dépenses relatives à **l'hydrologie** seront inscrites pour un montant global de **650 K€** (soit 4,6 % du PPI courant. Ce montant intègre le développement d'outils numériques de modélisation et de prévision (390 K€) ; les études liées à l'exploitation des lacs (150 K€) et aux étiages (50 K€) ; l'acquisition de matériel d'hydrométrie (20 K€) et l'accompagnement juridique dans le cadre de l'hydroélectricité (10 K€).

- **Patrimoine et environnement**

Les inscriptions budgétaires relatives à la **gestion patrimoniale et à la biodiversité** sont à l'heure actuelle estimées à **210 K€** (contre 122 K€ en 2022), comprenant 105 K€ pour divers travaux sylvicoles ; 50 K€ consacrés aux études environnementales sur les sédiments ; 45 K€ pour les plantations et le génie écologique ; 10 K€ pour le suivi de la trame verte et bleue.

- **Systèmes d'information**

Les investissements consacrés aux **systèmes d'information** seront à hauteur de **620 K€** (4,4 % du PPI courant 2023). **165 K€** seront dédiées aux dépenses récurrentes : matériel informatique, câblage et téléphonie. Concernant les dépenses spécifiques, une nouvelle opération d'ampleur est prévue pour **305 K€** concernant l'évolution du socle technique SI (infrastructures réseaux, serveurs). Par ailleurs, **110 K€** sont prévus pour le développement du Système d'Information Géographique (SIG). Enfin, **30 K€** seront consacrés au matériel réseau et sécurité ; **10 K€** au renouvellement d'un autocom.

- **Communication**

En matière de **communication**, le budget est en hausse et atteindra **133 K€** (contre 75 K€ en 2022), soit moins d'1 % du PPI courant. Il comprend notamment 65 K€ pour la rénovation des vitraux de l'église de Champaubert sur le lac Marne (projet à 130 K€ TTC sur 2 ans), qui est devenu un point d'appui pour le développement des actions à caractère culturel de l'établissement. 10 K€ permettront d'ailleurs de financer la résidence artistique annuelle qui s'y tient. De plus, 18 K€ seront fléchés pour la mise à jour de la signalétique sur nos sites (en lien avec le nouveau logo) et 30 K€ seront consacrés à la réalisation de vidéos dédiées au fonctionnement des ouvrages et à la mise en place du musée numérique.

- **Appui au territoires**

Enfin, les investissements en lien avec les PAPI continuent de se déployer. Ainsi, **471 K€** (3,3 % du PPI courant) sont prévus pour le développement des outils numériques de sensibilisation, dont la plateforme EPISEINE (45 K€), le développement de modèles et de représentation des zones inondables (250 K€) et la démarche RAMSAR (76 K€) : valorisation de l'exposition, conception et mise en place de panneaux d'information ; réalisation d'un film de présentation.

L'appel à projets ZEC

Hors PPI, les crédits budgétaires relatifs à l'enveloppe consacrée au soutien des projets de restauration des zones d'expansion de crue sont estimés à hauteur de **800 K€**. En tenant compte des engagements déjà validés et de ceux à intervenir d'ici la fin d'année, le total des aides affectées aux projets est de 1,59 M€. Sur ce montant, 175 K€ seront déjà payés en 2022. En complément, de nouveaux projets en cours d'instruction devraient être engagés en 2023, sans donner lieu à des décaissements significatifs pour cette année-là.

Les remboursements d'emprunt

Pour finir, les remboursements des capitaux d'emprunts représenteront **1,63 M€**, soit une baisse de 10 % par rapport à 2022, et ce même en intégrant les hypothèses de mobilisation de nouveaux emprunts fin 2022 et courant 2023. Cette diminution s'explique par l'extinction d'un prêt lourd qui avait été contracté en 2012 auprès de l'AESN pour le financement des travaux des bondes de fond de Pannecière et du canal d'amenée Seine.

c. Des ressources en évolution, dont la latitude est limitée

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Seine Grands Lacs étant un syndicat mixte, il ne dispose pas de fiscalité propre, ainsi les marges de manœuvre au niveau des recettes sont faibles. Les recettes de fonctionnement sont par conséquent beaucoup moins dynamiques que les dépenses avec une variation de + 1,6 % seulement.

Les deux principales ressources de l'EPTB, perçues en section de fonctionnement, sont les **contributions des membres** et la **redevance pour service rendu par le soutien d'étiage**. Ces recettes représentent à elles seules **20,85 M€**, soit 93,7 % des recettes réelles de fonctionnement de l'établissement (45,7 % pour la redevance et 48 % pour les contributions).

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**22 242 314,00 €**
Chapitre 70 - Produits des services	**10 543 500,00 €**
dont redevance soutien d'étiage	*10 180 000,00 €*
dont recettes du patrimoine (bois, occupation domaine)	*363 500,00 €*
Chapitre 74 - Dotations et participations	**11 552 314,00 €**
dont contributions des membres	*10 672 314,00 €*
dont subventions et FCTVA de fonctionnement	*780 000,00 €*
dont redevances hydroélectricité	*100 000,00 €*
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	**103 500,00 €**
dont revenus des immeubles	*68 500,00 €*
dont recettes liées au personnel	*35 000,00 €*
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	**43 000,00 €**

Contributions :

Il est rappelé que le niveau de contributions des membres a diminué de 30 % entre 2013 et 2019, passant de plus de 13 M€ à 9 M€. L'intégration de nouveaux membres a fait évoluer les modalités de répartition qui ont été validées dans le cadre d'une révision statutaire en 2021.

L'effort contributif est donc désormais réparti de la façon suivante :

- Membres historiques (Conseils départementaux des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis et Ville de Paris) et Métropole du Grand Paris : répartition au nombre de sièges en fonction du montant déterminé ;
- « Nouveaux » membres (Communautés d'agglomération de Troyes, Saint-Dizier et Meaux) : 1€ par habitant ;
- Région Grand Est : contribution forfaitaire de 10 K€.

Au vu de la réalisation des crédits budgétaires en constante amélioration depuis 2019, des ambitions stratégiques portées par l'établissement et des éléments de prospective financière, il s'avère désormais **indispensable d'envisager un réhaussement des contributions des membres, qui pourrait se faire de manière lissée jusque 2026.**

Ainsi, pour 2023, il est proposé d'augmenter le montant global de contribution à **10,67 M€**. Dans le cadre de la prospective pluriannuelle et financière de l'EPTB, le besoin réel de financement de l'EPTB à l'horizon 2026 a été estimé à 14 M€ (hors conséquences du conflit russo-ukrainien et inflation). Suite à la présentation de la prospective qui avait été faite en séance lors du vote du budget primitif 2022, une série de réunions ont permis un échange entre l'établissement et les membres historiques afin de définir collectivement les modalités de cette hausse. Il a tout d'abord été acté le fait que la Métropole du Grand Paris, du fait des transferts de compétences GEMAPI, viendrait couvrir 50 % de la hausse qui incomberait normalement à la ville de Paris et au département des Hauts-de-Seine. Par ailleurs, suite aux difficultés budgétaires exprimées par les collectivités sollicitées, il est aujourd'hui envisagé de n'engager *à ce stade* les membres que sur une hausse plus mesurée de ces contributions, de sorte à atteindre 12 M€ en 2024.

Le scénario projeté de la hausse serait alors le suivant :

	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2024*
PARIS	2 076 923,08 €	2 230 117,62 €	2 383 312,15 €	14,8%
HAUTS-DE-SEINE	1 038 461,54 €	1 115 058,81 €	1 191 656,08 €	14,8%
SEINE-SAINT-DENIS	1 384 615,38 €	1 588 874,77 €	1 793 134,15 €	29,5%
VAL-DE-MARNE	1 384 615,38 €	1 588 874,77 €	1 793 134,15 €	29,5%
MGP	3 115 384,62 €	3 804 760,04 €	4 494 135,46 €	44,3%
TCM	171 771,00 €	171 771,00 €	171 771,00 €	0,0%
CA ST DIZIER DER ET BLAISE	57 888,00 €	57 888,00 €	57 888,00 €	0,0%
CA MEAUX	104 969,00 €	104 969,00 €	104 969,00 €	0,0%
REGION GRAND EST	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,0%
TOTAL	**9 344 628,00 €**	**10 672 314,00 €**	**12 000 000,00 €**	28,4%

Cet effort demandé aux contributeurs est indispensable afin de préserver un taux d'épargne suffisant permettant de dégager l'autofinancement nécessaire pour assumer la politique d'investissement sur le long terme.

Redevance :

La redevance pour service rendu par le soutien d'étiage est directement liée à l'évolution du coût du service rendu et donc au programme de maintenance des ouvrages hydrauliques. Son montant est estimé à **10,18 M€** en 2023 (contre 9,63 M€ perçus en 2022), soit un peu moins que ce qui avait été estimé lors des projections de la trajectoire qui prévoyait 10,4 M€. Toutefois, le montant est cohérent et la baisse s'explique par le mode de calcul du montant à répartir, qui implique notamment de devoir déduire les subventions perçues au titre des travaux sur les lacs-réservoirs, qui ont été significatives en 2021, et les dépenses de personnel exclusivement liées à la mission de prévention des inondations, dont la part a augmenté en raison du projet de la Bassée et de l'essor des PAPI amont.

Le taux provisoire de la redevance 2022 (à percevoir en 2023), qui sera fixé au comité syndical de décembre 2022, devrait être au maximum de **2,15 c€/m³ prélevé**, contre 2,22 c€/m³ pour la redevance 2021 (en cours de perception en 2022).

Pour rappel, cette redevance couvre le montant du service rendu, qui se base sur les dépenses réalisées sur les 3 exercices antérieurs et est donc étroitement liée à l'exécution budgétaire en général et à la réalisation du PPI en particulier.

L'étude d'optimisation et les analyses juridiques réalisées en 2021 et 2022, qui ont été présentées aux comités syndicaux du 31 mars et du 8 juin, ont acté des évolutions dans les modalités de calculs afin que l'estimation du taux provisoire annuel soit plus pertinent.

D'ici le comité syndical du 8 décembre, une réflexion complémentaire sera lancée autour de l'opportunité du diminuer le seuil actuel de 10 % correspondant à l'écart entre le montant perçu sur la base de prélèvements estimés et le montant calculé sur la base des prélèvements réels, à partir duquel les trop-perçus étaient remboursés et les moins-perçus réclamés.

Autres recettes :

Tout d'abord, les **recettes du patrimoine** rapporteront **432 K€**, dont 220 K€ de ventes de bois, 143,5 K€ de redevances d'occupation du domaine et 68,5 K€ en lien avec les baux de location et sous-location.

Les recettes liées à l'**hydroélectricité** (Marne, Pannecière et Morge) sont estimées à **100 K€**.

Concernant les **subventions**, leur gestion est particulièrement suivie et optimisée. A ce titre, **760 K€** sont attendus pour 2023 concernant en particulier les aides perçues dans le cadre des actions liées aux 6 PAPI actuellement portés par l'établissement, dont les financements des postes des animateurs PAPI et de la cellule ZEC.

Enfin, le **FCTVA de fonctionnement** devrait rapporter **6 K€**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont estimées pour 2023 à **64,45 M€**, contre 44,35 M€ en 2022, la hausse étant liée évidemment à l'exécution du chantier de la Bassée et aux recettes correspondantes à percevoir.

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**71 434 500,00 €**
Recettes réelles	**64 424 181,00 €**
Chapitre 10 - Immobilisations corporelles (FCTVA)	4 500 000,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	25 100 000,00 €
dont subventions travaux Bassée	*21 400 000,00 €*
Chapitre 16 - Emprunts (emprunt d'équilibre)	**34 824 181,00 €**
Recettes d'ordre	**1 800 000,00 €**
Chapitre 040 - Opérations d'ordre (transfert entre section	1 800 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	**5 210 319,00 €**

Subventions :

Ainsi, **21,4 M€** devraient être touchées à ce titre, de la part de la Métropole du Grand Paris pour 12,25 M€ et de l'Etat pour 9 M€. Il est à noter que ce montant sollicité auprès de l'Etat tiendra compte de la nécessité de résorber les avances et acomptes perçus en 2021 et 2022.

En outre, **2,2 M€** sont attendus de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, pour le financement notamment des travaux de la passe à poissons Marne. Le reste, pour **1,5 M€,** concerne des subventions pour diverses études et travaux sur les lacs-réservoirs, notamment dans le cadre des PAPI amont (réhabilitation de la digue de Rougemer, étude digue de la Morge entre autres). La recherche de financements extérieurs est systématisée pour l'ensemble des actions et projets envisagés, afin de réduire au maximum le reste à charge de l'établissement.

FCTVA :

4,5 M€ du fonds de compensation pour la TVA sont également estimés (calculés sur les dépenses d'investissement réalisées en 2022), soit une augmentation d'importance (1,8 M€ perçus en 2022), liée directement aux dépenses relatives au chantier Bassée.

A noter que la récente automatisation du FCTVA modifiant l'assiette des dépenses éligibles, en vigueur dès cette année, affecte l'établissement mais dans une faible mesure. En effet, les comptes désormais exclus de l'assiette (2051 - concessions et droits similaires, et 212 - agencements et aménagements de terrain), ne représentent qu'une part peu significative du montant global annuel perçu (en moyenne 40 K€ par an entre 2017 et 2021). La perte de recette est donc à relativiser, bien que les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour 2023 soient en hausse conséquente sur le compte 2051, en raison du développement des actions numériques pour l'appui aux territoires (plateforme EPISEINE et modélisations), qui sont par ailleurs de toute façon subventionnées. Ces difficultés ont été signalées par les associations de collectivités auprès de la direction générale des collectivités locales.

Les opérations d'ordre :

Comme évoqué plus haut, les amortissements représentent une recette d'investissement, corollaire de la dépense d'ordre, d'1,8 M€.

La gestion de la dette : un encours en hausse

C'est **l'emprunt, pour 34,82 M€,** qui viendra équilibrer le budget. Celui-ci sera constitué pour au moins 11,4 M€ de l'emprunt Caisse des Dépôts pour les travaux de La Bassée, qui sera consolidé au dans le courant de l'année 2023.

En cette fin d'exercice 2022, **l'encours de la dette sera de 25,11 M €** minimum (contre 16 M€ fin 2021). Les deux emprunts contractés auprès de la Banque Postale en 2020 pour le projet de la Bassée ont en effet été mobilisés au 1er juillet (pour 10,7 M€). Un nouvel emprunt de fin d'exercice est pour le

moment écarté, toutefois, au vu des prévisions 2023, il est envisagé de contracter prochainement un emprunt à mobilisation différée pour le financement des dépenses d'équipement hors Bassée.

Sur la totalité de l'encours de dette, les prêts à taux zéro de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ne représentent aujourd'hui plus que 1,57 M€, ne générant pas d'intérêts (7 prêts ou avances en cours). Par ailleurs, sur les 15 contrats de l'établissement, un seul emprunt est à taux variable. Enfin, tous relèvent de la typologie Gissler A1, soit des profils entièrement sécurisés.

Prêteurs

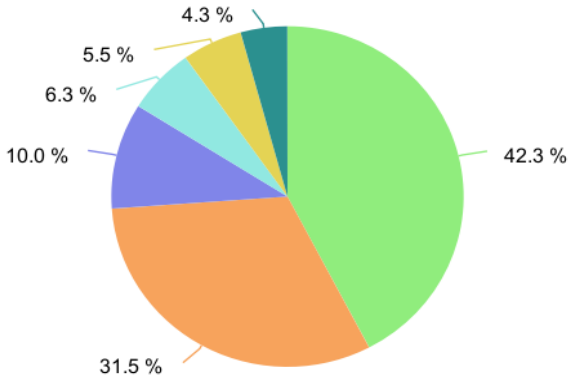

Prêteur	%	Montant
LA BANQUE POSTALE	42,34	10 631 241,83
CREDIT FONCIER	31,54	7 919 333,48
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET ILE DE FRANCE	10,04	2 521 162,13
AGENCE DE L'EAU	6,27	1 574 311,76
CREDIT COOPERATIF	5,53	1 387 500,00
DEXIA	4,29	1 078 396,02
TOTAL		25 111 945,22

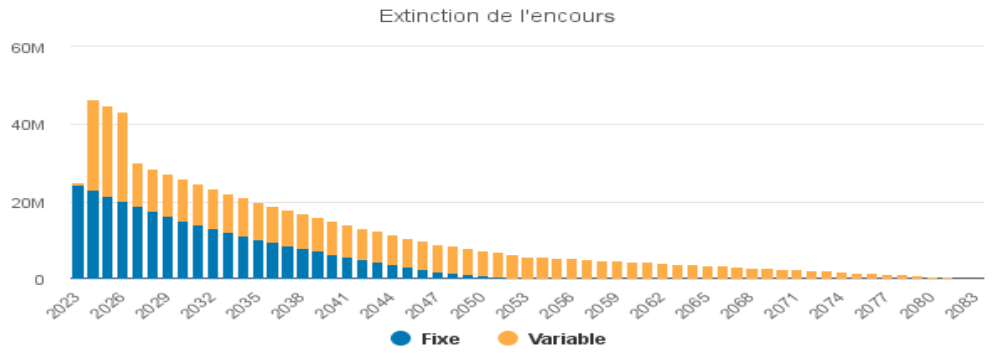

La capacité de désendettement estimée au 1er janvier 2023 sera de 3 ans (contre 2 ans fin 2020 et 2,7 ans fin 2021). Ce niveau permet d'anticiper dans de bonnes conditions l'exercice 2023 – le niveau activant une surveillance pour une collectivité étant communément compris entre 10 et 12 ans, qui verra l'encours de dette de l'établissement s'alourdir davantage en raison de l'aménagement hydraulique de la Bassée (emprunt Caisse des Dépôts et Consignations de 11,4 M€ restant à mobiliser) et des opérations d'envergure prévues dans le cadre de la réhabilitation des lacs-réservoirs (digue de la Morge notamment) qu'il faudra financer. Toutefois, la remontée des taux d'intérêts constatée depuis 2021 en parallèle du retour de l'inflation devrait dès 2022 avoir une incidence sur le coût des nouveaux emprunts et sur la part des emprunts à taux variables déjà souscrits. La vigilance est donc de mise.

Dans ce contexte, la nécessité d'une ligne de trésorerie perdure afin de pouvoir faire face aux décalages entres les décaissements conséquents attendus et la perception des recettes correspondantes. Le suivi rigoureux des dossiers de subvention en lien avec la Bassée et les partenariats avec les financeurs sont également une priorité.

Les six années à venir représentent un véritable défi pour notre établissement, qui voit son équilibre budgétaire bouleversé. Il s'agira d'activer une stratégie financière anticipée et adaptée à la situation particulière tenant compte du chantier de La Bassée. Pour cela, il est une part d'autofinancement suffisante en veillant à l'équilibre de la section de fonctionnement.

Malgré ces éléments, il est à noter que les ratios financiers classiquement surveillés par les collectivités sont toujours solides.

Les grands équilibres financiers et leur évolution

Le budget total serait de 93,67 M€, dont 22,24 M€ en section de fonctionnement et 71,43 M € en section d'investissement.

		REEL	ORDRE	Virement F > I	Total réel + ordre + virement	**Total BP 2023**
Fonctionnement	Dépenses	15 235 995,00 €	1 800 000,00 €	5 206 319,00 €	22 242 314,00 €	**22 242 314,00 €**
	Recettes	22 242 314,00 €	- €	- €	22 242 314,00 €	
Investissement	Dépenses	71 434 500,00 €	- €	- €	71 434 500,00 €	**71 434 500,00 €**
	Recettes	64 428 181,00 €	1 800 000,00 €	5 206 319,00 €	71 434 500,00 €	
						93 676 814,00 €

L'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement permettrait de disposer d'un **autofinancement** hors amortissements (chapitre 023-021) estimé à **5,2 M€** à basculer en recette d'investissement. Ce niveau d'autofinancement est en baisse par rapport au BP 2022 (5,86 M€).

Le **taux d'épargne brute** affiché pour ce BP serait donc de 31,5 %, contre 37 % lors du vote du BP 2022. Bien que ce niveau puisse sembler satisfaisant, il est à mettre en regard du type d'établissement qu'est Seine Grands Lacs : un syndicat mixte, sans levier fiscal, disposant de très peu de marges de manœuvre en termes de recettes supplémentaires.

Le plan pluriannuel d'investissement sera actualisé une première fois à l'occasion du vote du budget primitif 2023, puis lors du vote du budget supplémentaire. Comme évoqué précédemment, la révision du calendrier des paiements de la Bassée va avoir un impact sur les montants annuels des crédits de paiement de l'ensemble des opérations, qui devront être ajustées en fonction afin de maintenir une soutenabilité financière suffisante dans les 3 prochaines années.

La situation financière de l'établissement reste, pour le moment, saine, et permet d'envisager un recours théorique à l'emprunt conséquent en 2023. Néanmoins, l'actualisation récente de la prospective financière pluriannuelle, en tenant compte des projections d'exécution 20222, des prévisions 2023 et du PPI, met en évidence une situation financière dégradée dès 2024 en raison des investissements majeurs et en cas d'absence d'évolution des contributions des membres. Afin de conserver des possibilités de recourir à l'emprunt et donc de réaliser dans de bonnes conditions les investissements futurs indispensables au bon entretien des lacs-réservoirs, au développement de notre action sur les zones d'expansion des crues, et au site de La Bassée dès qu'il sera en exploitation, l'établissement doit pouvoir actionner tous les leviers permettant d'accroître ses recettes. La hausse des contributions de ses membres et une stratégie d'emprunt adaptée en sont les deux principaux instruments. En parallèle, les projets d'envergure prévus au PPI doivent être intégrés de façon lissée sur les années et en fonction des possibilités de les financer.

Telles sont les principales orientations qui sont soumises au Comité syndical, qui est invité à en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU l'article L.2312-1 du code général des collectivités locales ;

Après en avoir délibéré,

Article unique : **PREND ACTE** de la tenue du débat et de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires de l'EPTB Seine Grands Lacs pour l'exercice 2023, joint au rapport annexé à la présente délibération.

Le Président,

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- ***certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte***
- ***informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.***

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr